



SEANCE DU CONSEIL GENERAL

16 juin 2021

exceptionnellement déplacée à la Grande Salle d'Aclens pour raison de COVID19

A 20h05 Madame Mireille Pelet, Présidente, ouvre la séance, qui se passe exceptionnellement à la Grande Salle d'Aclens due à la situation sanitaire COVID-19. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillères, Conseillers et à la Municipalité.

Madame la Présidente s'assure que tout le monde a reçu l'ordre du jour, le PV de la séance du Conseil du 9 décembre 2020, les comptes communaux 2020 et le préavis municipal no.20 de la législature 2016-2021. Elle indique qu'il y a une modification à l'ordre du jour, à savoir au point 7 : rapport sur les archives, les communications municipales passent donc en point 8 et les propositions individuelles en point 9.

Madame la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à un moment de silence en l'honneur de Monsieur Jean-Daniel Vez, membre du Conseil, décédé le 17 janvier 2021.

1. Appel

Monsieur Lionel Lemaire procède à l'appel. Le Conseil général compte actuellement 45 membres à la suite du décès de Monsieur Jean-Daniel Vez : 26 membres sont présents ce soir, 13 sont excusés et 6 sont absents. Le quorum étant de 15 membres, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Madame la Présidente demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, à la suite du vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité, y compris les modifications annoncées en ouverture du Conseil.. (*rappel art.25 : la Présidente ne participe pas aux votes à main levée*).

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020

Mme la Présidente demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire ou désirent que l'on fasse la lecture du procès-verbal, ce n'est pas le cas et, à la suite du vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Assermentations éventuelles

Mme la Présidente stipule que « pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment ».

Il n'y a aucune assermentation ce soir.

5. Comptes Communaux 2020 de la législature 2016-2021 et rapport de la Commission de Gestion

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic Pierre Lanthemann. Il explique que globalement les recettes provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et

morales sont conformes aux prévisions. Une fois encore, les impôts aléatoires tels que droits de mutation, gains immobiliers et successions et donations dépassent de CHF 138'461.90 le budget.

Bon nombre de charges sont inférieures aux prévisions eu égard au ralentissement de l'activité liée aux restrictions engendrées par les mesures sanitaires imposées par les autorités cantonales et fédérales. Nous n'avons en effet quasiment pas eu de manifestations au village ou dans nos salles villageoises.

À la suite de l'extension de la ligne 735 jusqu'à la gare de Bussigny, en passant par la zone industrielle du Moulin du Choc, nous avons construit l'arrêt de bus sur la ligne descendante et la commune d'Aclens celui sur la ligne montante, comme prévu au budget. L'îlot central et la couche définitive seront réalisés au cours de 2021. Nous avons également participé à la réfection de la portion inférieure du chemin du Moulin du Choc avec les entreprises utilisatrices concernées. Compte tenu du résultat favorable de cet exercice, nous n'avons pas eu recours à la réserve constituée, à cet effet, dans les comptes 2019.

Cet exercice est marqué par le début des travaux de réfection de la chaussée et la mise à neuf des canalisations souterraines sur la RC 77 en traversée de village qui ont fait l'objet d'un préavis ad hoc. Conformément au préavis et selon les engagements pris envers Eau Service Lausanne, nous avons changé les compteurs sur l'ensemble de notre réseau et prélevé les coûts y relatifs aux réserves, mettant ainsi un terme à ce dicastère dans nos comptes, puisque le réseau leur a été remis en avril.

Finalement, cet exercice favorable nous a permis de boucler avec un excédent de recettes de CHF 20'797.28.- après allocation de CHF 50'000.00.- à la réserve pour investissements futurs. Vous trouverez toutes les autres informations importantes en commentaire approprié sous les postes respectifs.

Quelques points notables : le temps de travail de la greffe municipale a été adapté. Dans la rubrique « administration générale », au point 352, il y a une nouvelle charge pour la participation au stand de tir d'Echandens de CHF1.- par habitant. Le détail des imputations internes sont développés en page 6, au point 490 e). La rubrique « Finances », no. 352, « dissolution centre aquatique région Morges SA » montre que la charge de CHF 5'583 part en pertes de profit. Concernant le chapitre « Domaines et bâtiments », il n'y a pas eu de locations des salles avec la pandémie. Les compteurs de chaleur du bâtiment du Forvey ont été changé. Depuis le passage au LED de l'éclairage public, la facture d'électricité a sensiblement baissé.

Madame la **Présidente** passe la parole à Madame **Francine Kohler** pour faire lecture du rapport de la Commission de Gestion :

Rapport de la Commission de gestion au sujet des comptes communaux 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion s'est réunie en date du 25 mai dernier, en présence de M. Pierre Lanthemann, Syndic. Ce dernier nous a fourni tous les renseignements nécessaires au sujet des comptes communaux 2020.

La commission s'est réunie une seconde fois en date du 1^{er} juin 2021, afin d'effectuer le contrôle des pièces comptables.

Les comptes 2020 sont bouclés avec un excédent de recettes de CHF 20'797.28.- après avoir fait une allocation de CH 50'000.00.- à la réserve pour investissements futurs. Nous pouvons donc qualifier les comptes 2020 de très bons.

Cet excellent résultat est essentiellement dû aux recettes fiscales aléatoires tels que droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions et donations qui dépassent de CHF 138'461.90.- le budget.

Au vu de la situation sanitaire particulière, les frais de conciergerie ont augmenté, ceci à cause des contraintes de nettoyage et de désinfection qui ont été plus élevés que prévus, malgré l'absence de manifestation.

Suite au retard conséquent du chantier de la route cantonale, la commission de gestion s'inquiète du potentiel dépassement des coûts au-delà du montant budgété.

D'autre part, nous relevons également que c'est la dernière fois qu'apparaît dans nos comptes le dicastère du réseau d'eau de notre commune puisque le réseau a été repris par « Eau Service Lausanne ».

La commission a effectué un contrôle par sondage des différentes pièces comptables et documents mis à sa disposition. Cet examen n'ayant pas révélé d'anomalie, la commission en a conclu que les comptes communaux sont tenus correctement et conformément aux dispositions légales.

A noter que la commission a pu consulter le rapport de la fiduciaire BDO, organe de contrôle et de révision des comptes communaux, contrôle qui a été effectué en date du 19 mai 2021.

En conclusion, la commission de gestion vous recommande :

- *de donner décharge à la municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2020*
- *d'adopter les comptes 2020 et le bilan au 31 décembre 2020 tels que présentés*
- *de libérer la commission de son mandat de contrôle pour l'exercice 2020*

Pour la commission de gestion,

Francine Kohler, présidente et rapporteur , Jérôme Perrine, Adrien Veillard, Fabienne Chapuis, Cyril Fotel

Madame la **Présidente** ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions, alors Madame la **Présidente** propose de passer au vote concernant l'adoption des comptes communaux 2020. Les Conseillères et Conseillers présents ce soir **l'acceptent à l'unanimité**.

6. Préavis No.20, législature 2016-2021 : relatif à une demande d'autorisation de signer une constitution de droit de superficie sur la parcelle communale no.231, sise à la zone industrielle Pra Vuatte et rapport de la Commission ad hoc

Madame la **Présidente** passe la parole à Madame **Martine Grangier**, Municipale, qui explique plus en détail cette demande d'autorisation de signer une constitution de droit de superficie sur la parcelle communale no.231, sise à la Zone industrielle Pra Vuatte.

Madame la **Présidente** passe la parole à Monsieur **Bruno Baumann**, Président de la Commission ad hoc pour faire lecture du :

rapport de la Commission ad hoc relatif à une demande d'autorisation de signer une constitution de droit de superficie sur la parcelle communale no 231, sise à la Zone industrielle de Pra Vuatte.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc a pris connaissance du préavis municipal no.20 concernant l'octroi dudit droit de superficie en date du 20 mai 2021 en présence de Martine Grangier, municipale de l'urbanisme, laquelle nous a donné les commentaires et explications souhaités et a répondu à nos questions.

La Commission fait les observations suivantes :

1. *La Commission a pu consulter les clauses du projet de constitution du droit de superficie ainsi que le plan cadastral et le plan de mise à l'enquête prévu.*
2. *Le droit de superficie permet de rester propriétaire du bien-fonds et ainsi de valoriser le patrimoine de la commune à bon compte au vu de la rente proposée et de la configuration peu avantageuse de la parcelle.*

3. *Il est à noter que ladite rente générée correspond à environ 0.7 point impôt.*
4. *La qualité du superficiaire, la société Arénaz automobiles SA, également contribuable de la Commune, semble présenter les assurances nécessaires de sérieux.*
5. *La parcelle sera principalement réservée à l'exposition de véhicules dits « premium » et comprendra environ 50 places. Un accès routier permettra d'y parquer les véhicules d'exposition, toutefois l'accès au public ne sera que piéton évitant ainsi de créer un nœud de trafic.*
6. *La durée de 50 ans renouvelable ou résiliable sur préavis de 5 ans avant l'échéance nous semble adaptée.*
7. *La Commune garde le contrôle du type de construction ou d'aménagement de la parcelle au travers d'une mise à l'enquête obligatoire.*
8. *Tous les frais de constitution de la présente, les frais de construction, d'aménagement et d'installation sont à la charge du superficiaire, seul l'enlèvement du massif fleuri sera à la charge de la Commune.*
9. *Des clauses de résiliation suffisantes sont prévues en cas de non-respect des dispositions contractuelles.*
10. *L'article 10 du contrat de superficie prévoit également un garde-fou important aux yeux de la Commission en octroyant à la Commune un droit de préemption en cas de cession du droit de superficie à un tiers évitant ainsi une cession à une personne ou société indésirable.*

Compte tenu de ces observations, la Commission ad hoc propose au Conseil Général :

Où le présent avis

Où les observations et constatations de la Commission ad hoc

D'approuver la signature de la constitution du droit de superficie tel que présenté.

Pour la Commission,

Nicole Lemaire, Christophe Bonvin et Bruno Baumann (Président)

Madame la **Présidente** ouvre la discussion. Monsieur **Gérard Grand** intervient pour expliquer qu'il trouve que cela ne vaut pas la peine d'encaisser CHF 17'500.00 par année pour enlever de la verdure et enlaidir le village pour parquer des voitures. Monsieur **Pierre Lanthemann** répond que cette parcelle no.231 était réservée à un éventuel contournement du village par la RC 77 et, avec les discussions concernant l'établissement du PGA, cette obligation a été levée. En effet, comme il n'est de toute façon pas possible de faire grand chose avec ce terrain étroit, il semble logique pour la Municipalité de permettre à Arenaz Automobiles SA de développer son projet, avec les garde-fous nécessaires pour éviter les problèmes. Monsieur **Gérard Grand** intervient pour demander si la superficie de zone vertes est respectée et Monsieur **Pierre Lanthemann** répond que c'est une zone industrielle, pas une zone verte. Monsieur **Bernard Barbey** s'inquiète du ruisseau à proximité. Madame **Martine Grangier** répond que les mesures de protection nécessaires sont prises, au même titre que partout ailleurs où les voitures sont stationnées, afin de protéger ce ruisseau. Monsieur **Adrien Veillard** demande quel est l'intérêt des pavés filtrants. Monsieur **Claude Ruch** explique que c'est en cas de fortes précipitations, cela permet d'évacuer les eaux de pluies. Monsieur **Henri Shaer** demande si le fait de donner ce droit de superficie pour cette parcelle veut dire qu'on enterre tout projet de contournement du village pour les 50 prochaines années. Madame **Martine Grangier** répond qu'il est tout à fait possible de rediscuter de la situation si le projet de contournement du village venait à nouveau en avant. Monsieur **Gérard Grand** demande à qui revient les responsabilités en cas d'accident de pollution des eaux et rend attentif à la nécessité d'être bien assuré car cela peut vite coûter cher en cas d'accident. Il souligne qu'il peut être judicieux de s'assurer que le superficiaire est suffisamment solvable pour que la Commune ne se retrouve pas à assumer de tels frais le cas échéant. Madame **Martine Grangier** répond que c'est au superficiaire d'avoir l'assurance responsabilité civile nécessaire et conforme à la situation. Madame **Patricia Chabanel** soulève que la petite butte fleurie était tout de même sympathique et qu'il serait bien de maintenir un parterre fleuri accueillant à l'entrée du village, cependant, cela serait peut-être plus judicieux de mettre quelque chose plus près de l'entrée du village, après la rivière. Madame **Martine Grangier** répond qu'une réflexion à ce sujet est en cours, mais que quelque chose sera

effectivement mis en place pour marquer l'entrée du village. Monsieur **Jean-Claude Cretegy** demande si cela serait possible de faire l'entrée du parking plutôt derrière la parcelle que devant. Madame **Martine Grangier** répond que cette solution n'a pas été retenue car le chemin existant fait partie d'un droit de superficie et il faut que le propriétaire soit d'accord. Monsieur **Frank Lambelet** rappelle que nous avons dû demander à l'autre propriétaire de garage de faire des récupérations des eaux spéciales pour éviter les problèmes éventuels de pollution. Le cas ici étant similaire, il faudrait donc demander la même chose au garage Arenaz SA. Ensuite la question se pose de la possibilité ou non de construire des couverts ou garages sur cette parcelle. Madame **Martine Grangier** explique que dans tous les cas il n'est pas possible pour ce superficiaire de faire n'importe quoi sans soumettre de demande à la Municipalité. Monsieur **Adrien Veillard** s'inquiète d'éventuelles réparations de véhicules qui pourraient se faire sur cette parcelle et potentiellement créer de la pollution. Madame **Martine Grangier** répond qu'il y a un atelier plus loin où les travaux de réparations doivent se faire. Monsieur **Bernard Barbey** fait part de son inquiétude quant à de futures entreprises qui pourraient faire autre chose que ce qui a été stipulé dans la convention. Madame **Véronique Langenberger** intervient pour expliquer que c'est quand même une zone industrielle et qu'il est difficile de faire des projets fleuris ou verts alors que, comme son nom l'indique, c'est une zone industrielle. Madame **Martine Grangier** assure qu'un travail minutieux a été fait sur ce dossier afin de penser à toutes les éventualités et d'agir dans l'intérêt de la Commune.

Madame la **Présidente** clôture la discussion et invite les **Conseillères** et **Conseillers** à passer au vote. **12 Conseillères et Conseillers votent en faveur de ce préavis no.20, 12 le refusent et il y a 1 abstention. Selon le règlement, Madame La Présidente doit donc trancher et vote en faveur de ce préavis. Le préavis no.20, législature 2016-2021, est alors accepté par 13 oui, 12 non et 1 abstention.**

7. Rapport sur les archives

Madame la **Présidente** et Madame **Francine Kohler**, en tant que membres du bureau, ont vérifié l'état des archives le 7 juin et constaté que tout était en ordre. Madame la **Présidente** remercie la secrétaire et rappelle que les archives du Conseil, qui sont distinctes de celles de la Municipalité, sont à disposition pour consultation.

8. Communications municipales

Monsieur **Claude Ruch** explique qu'il y a eu quelques contre-temps avec la route cantonale qui ont entravé la bonne marche des travaux, mais maintenant il ne devrait plus y avoir de mauvaises surprises. Les informations sur les avancements des travaux sont affichées au pilier public et détaillées sur le site internet de la Commune. Il indique que le budget pour ces travaux de la réfection de la route cantonale est respecté et que les travaux devraient être terminés en novembre 2021. Madame **Fabienne Chapuis** communique la difficulté qu'ont tracteurs pour sortir avec ces travaux, Monsieur **Claude Ruch** va prendre contact avec l'entreprise pour trouver une solution. Monsieur **Adrien Veillard** demande s'il y aura des pénalités de retard, Monsieur **Claude Ruch** répond que non. Intervention de Monsieur **Franz Jermann** concernant le goudron, réponse de Monsieur **Claude Ruch** inaudible.

Madame **Isabelle Bonvin** nous parle du 1^{er} août, qui pourra probablement avoir lieu mais les détails restent à régler selon l'évolution de la situation sanitaire. Les informations à ce sujet nous parviendront par tout-ménage.

Madame **Isabelle Bonvin** explique ensuite qu'en cette fin de législature deux personnes quittent la Municipalité : Monsieur **Nicolas Longchamp** quitte après 18 mois pour des raisons professionnelles, Madame **Isabelle Bonvin** le remercie pour sa collaboration avec un cadeau, sous les applaudissements de l'assistance et il fait un petit discours. Puis, elle remercie Monsieur **Pierre Lanthemann** pour plus de 30 ans au service de la Commune, dont 19 ans comme Municipal et 11 ans comme Syndic, il reçoit également un cadeau et des applaudissements. Il remercie tout le monde pour la confiance témoignée et encourage les personnes à se présenter car c'est une expérience passionnante et, il souhaite bon vent à la nouvelle équipe.

Voici les membres de la nouvelle Municipalité et leurs dicastères: Madame **Isabelle Bonvin**, Syndique et responsable de l'administration générale, des employés communaux, de la cantine scolaire et qui est déléguée ARCAM ; Madame **Martine Grangier**, vice-syndique, s'occupe des finances, PGA et domaines ; Monsieur **Claude Ruch** s'occupe de la gestion des bâtiments, des places, parcs et cimetière, de l'instruction publique, du Temple, des cultes et du service social ; Monsieur **Lionel Lemaire** s'occupe de la police des constructions, de l'ECA, du service du feu et de la police – ASP ; Monsieur **Yves Teuscher** s'occupe des routes et de l'éclairage public, de l'épuration, des collecteurs, de la protection civile, de la déchèterie et des forêts.

9. Propositions individuelles

Monsieur **Henri Schaer** explique qu'il a trouvé la boîte aux lettres débordante d'enveloppes de votes avant la votation du 13 juin. Madame la **Présidente** explique qu'il y a effectivement eu une très grande participation à ces votations et propose que quelqu'un du bureau relève la boîte également le samedi avant les votations afin d'éviter ce problème.

Monsieur **Bernard Barbey** se plaint des distributeurs de sacs à déjections canines qui ne sont pas optimaux, et aussi, du grand nombre de crottes de chien partout dans le village. Il aimerait que les propriétaires de chien soient rappelés à l'ordre quant à leurs responsabilités. Monsieur **Claude Ruch** répond que des nouveaux distributeurs et poubelles à crottes sont à l'étude et si ceux-ci sont concluants, ils seront remplacés partout au village.

Monsieur **Franck Lambelet** suggère d'équiper le Four en réseau Internet. Monsieur **Claude Ruch** répond que c'est en effet en réflexion, mais que cela engendre des frais conséquents pour creuser et tirer les fils.

Monsieur **Bernard Mathyer** rappelle que, malheureusement, la Fournée de juin a dû encore une fois être annulée, cependant, les « Croûtons » espèrent faire la fournée en fin d'année et faire une belle fête pour le 50^{ème} anniversaire en 2022.

Madame la **Présidente** termine en remerciant la secrétaire Madame **Christine Bienvenu**, qui quitte ses fonctions, elle profite par ailleurs de ce PV pour souhaiter bonne continuation au Conseil.

Il n'y a pas d'autres questions et la parole n'est plus demandée, Madame la **Présidente** lève alors la séance à 21h44 et souhaite à tous un bon retour à Romanel puisqu'il n'y a malheureusement pas de verrée ce soir.


Mireille Pelet
Présidente

Au nom du Conseil général,




Christine Bienvenu
Secrétaire